

ÉLECTION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

COMITÉ DIRECTEUR DU 03 DECEMBRE 2016

Appel à candidatures – Postes vacants à pourvoir

LES COMMISSIONS :

➤ **La Présidence de la Commission Tourisme - 1 poste à pourvoir**

En l'absence de candidats du Comité Directeur pour l'élection au poste de Président de la Commission Tourisme lors des élections de la FFM qui se sont tenus le 30 septembre dernier, la présidence de cette instance demeure vacante pour la mandature 2016-2020.

Modalités de candidature :

Ce nouvel appel à candidature est ouvert à tout licencié majeur, disposant de ses droits civils et politiques.

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard le 3 novembre 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture de leurs ligues doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale.

Informations complémentaires :

Le Président sera désigné à la majorité simple par le Comité Directeur, lors de la séance du 3 décembre 2016.

Une fois désigné le Président de l'instance pourra assister sans droit de vote aux réunions du Comité Directeur.

La durée du mandat est la même que le Comité Directeur et prend fin avec celui-ci.

(S'agissant des membres de la Commission Tourisme, les candidatures ayant précédemment été réceptionnées, l'élection aura lieu après celle du Président)

Les ligues peuvent adresser au siège de la FFM une liste de candidats à qui elles désirent donner leur investiture.

La candidature doit être exprimée par un courrier exprès du candidat (voir le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org).

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par pli séparé en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat envoie plusieurs candidatures sous un seul pli, celui-ci doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est postulé.

Le courrier d'investiture de la ligue ne saurait à lui seul suffire.

➤ **La Commission des Courses sur Sable - 1 poste vacant Commissaire Technique ayant le niveau OCT2**

En l'absence de candidat(s) au poste de membre Commissaire Technique ayant le niveau OCT2 au sein de la Commission des Courses sur Sable lors des élections de la FFM qui se sont tenus le 30 septembre dernier, ce poste demeure vacant pour mandature 2016-2020.

Modalités de candidature :

Les candidats doivent être licenciés à la FFM pour la saison en cours.

Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule Commission sportive.

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard le 3 novembre 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture de leurs ligues doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale.

Informations complémentaires :

Le membre sera désigné à la majorité simple par le Comité Directeur, lors de la séance du 3 décembre 2016.

Le Commissaire Technique élu sera membre de droit du Collège Technique.

La durée du mandat est la même que le Comité Directeur et prend fin avec celui-ci.

Les ligues peuvent adresser au siège de la FFM une liste de candidats à qui elles désirent donner leur investiture.

La candidature doit être exprimée par un courrier exprès du candidat (voir le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org).

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par pli séparé en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat envoie plusieurs candidatures sous un seul pli, celui-ci doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est postulé.

Le courrier d'investiture de la ligue ne saurait à lui seul suffire.

LES COLLÈGES :

➤ Le Collège Quad - 3 postes à pourvoir

Trois membres désignés pour leurs compétences dans le domaine du Quad.

Modalités de candidature :

Les candidats doivent être titulaires d'une licence fédérale en cours de validité.

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard le 3 novembre 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture de leurs ligues doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale.

Informations complémentaires :

Les membres seront désignés à la majorité simple par le Comité Directeur, lors de la séance du 3 décembre 2016.

La durée du mandat est la même que le Comité Directeur et prend fin avec celui-ci.

Les ligues peuvent adresser au siège de la FFM une liste de candidats à qui elles désirent donner leur investiture.

La candidature doit être exprimée par un courrier exprès du candidat (voir le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org).

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par pli séparé en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat envoie plusieurs candidatures sous un seul pli, celui-ci doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est postulé.

Le courrier d'investiture de la ligue ne saurait à lui seul suffire.

LES COMITÉS :

➤ La Présidence du Comité de Mobilité et de Sécurité Routière - 1 poste à pourvoir

En l'absence de candidats du Comité Directeur pour l'élection au poste de Président du Comité de Mobilité et de Sécurité Routière lors des élections de la FFM qui se sont tenues le 30 septembre dernier, la présidence de cette instance demeure vacante pour la mandature 2016-2020.

Modalités de candidature :

Ce nouvel appel à candidature est ouvert à tout licencié majeur, disposant de ses droits civils et politiques.

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard le 3 novembre 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Informations complémentaires :

Le Président sera désigné à la majorité simple par le Comité Directeur, lors de la séance du 3 décembre 2016.

Une fois désigné le Président de l'instance pourra assister sans droit de vote aux réunions du Comité Directeur.

La durée du mandat est la même que le Comité Directeur et prend fin avec celui-ci.

(S'agissant des membres du Comité de Mobilité et de Sécurité Routière, les candidatures ayant précédemment été réceptionnées, l'élection aura lieu après celle du Président).

Les ligues peuvent adresser au siège de la FFM une liste de candidats à qui elles désirent donner leur investiture.

La candidature doit être exprimée par un courrier exprès du candidat (voir le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org).

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par pli séparé en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat envoie plusieurs candidatures sous un seul pli, celui-ci doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est postulé.

Le courrier d'investiture de la ligue ne saurait à lui seul suffire.

➤ **La Présidence du Comité Environnement et Développement Durable - 1 poste à pourvoir**

En l'absence de candidats du Comité Directeur pour l'élection au poste de Président du Comité Environnement et Développement Durable lors des élections de la FFM qui se sont tenues le 30 septembre dernier, la présidence de cette instance demeure vacante pour la mandature 2016-2020.

Modalités de candidature :

Ce nouvel appel à candidature est ouvert à tout licencié majeur, disposant de ses droits civils et politiques.

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard le 3 novembre 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Informations complémentaires :

Le Président sera désigné à la majorité simple par le Comité Directeur, lors de la séance du 3 décembre 2016.

Une fois désigné le Président de l'instance pourra assister sans droit de vote aux réunions du Comité Directeur.

La durée du mandat est la même que le Comité Directeur et prend fin avec celui-ci.

Les ligues peuvent adresser au siège de la FFM une liste de candidats à qui elles désirent donner leur investiture.

La candidature doit être exprimée par un courrier exprès du candidat (voir le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org).

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par pli séparé en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat envoie plusieurs candidatures sous un seul pli, celui-ci doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est postulé.

Le courrier d'investiture de la ligue ne saurait à lui seul suffire.

➤ **Membre du Comité Environnement et Développement Durable - 1 poste à pourvoir pour une personne ayant des compétences dans ce domaine**

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard le 3 novembre 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Informations complémentaires :

Le membre sera désigné à la majorité simple par le Comité Directeur, lors de la séance du 3 décembre 2016.

La durée du mandat est la même que le Comité Directeur et prend fin avec celui-ci.

Les ligues peuvent adresser au siège de la FFM une liste de candidats à qui elles désirent donner leur investiture.

La candidature doit être exprimée par un courrier exprès du candidat (voir le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org).

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par pli séparé en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat envoie plusieurs candidatures sous un seul pli, celui-ci doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est postulé.

Le courrier d'investiture de la ligue ne saurait à lui seul suffire.

➤ Le Comité de Formation des Dirigeants et des Officiels - des postes sont à pourvoir

- 1 arbitre de Moto-Ball

- Les autres membres sont choisis pour leur compétence dans la formation ou la connaissance de secteurs spécifiques du sport motocycliste.

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard le 3 novembre 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Informations complémentaires :

Les membres seront désignés à la majorité simple par le Comité Directeur, lors de la séance du 3 décembre 2016.

La durée du mandat est la même que le Comité Directeur et prend fin avec celui-ci.

Les ligues peuvent adresser au siège de la FFM une liste de candidats à qui elles désirent donner leur investiture.

La candidature doit être exprimée par un courrier exprès du candidat (voir le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org).

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par pli séparé en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat envoie plusieurs candidatures sous un seul pli, celui-ci doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est postulé.

Le courrier d'investiture de la ligue ne saurait à lui seul suffire.

➤ Le Comité Motos Classiques et Historiques - 1 poste à pourvoir

En l'absence d'élection du membre représentant la discipline des Courses sur Piste au sein du Comité Motos Classiques et Historiques, lors des élections de la FFM qui se sont tenus le 30 septembre dernier, ce poste demeure vacant pour mandature 2016-2020.

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard le 3 novembre 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Informations complémentaires :

Le membre sera désigné à la majorité simple par le Comité Directeur, lors de la séance du 3 décembre 2016.

La durée du mandat est la même que le Comité Directeur et prend fin avec celui-ci.

Les ligues peuvent adresser au siège de la FFM une liste de candidats à qui elles désirent donner leur investiture.

La candidature doit être exprimée par un courrier exprès du candidat (voir le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org).

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par pli séparé en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat envoie plusieurs candidatures sous un seul pli, celui-ci doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est postulé.

Le courrier d'investiture de la ligue ne saurait à lui seul suffire.

➤ Le Comité Educatif et de la Découverte Sportive - 1 poste à pourvoir

En l'absence d'élection d'un membre titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification conforme à l'article L.212-1 du Code du sport au sein du Comité Educatif et de la Découverte Sportive, lors des élections de la FFM qui se sont tenus le 30 septembre dernier, ce poste demeure vacant pour mandature 2016-2020.

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard le 3 novembre 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Informations complémentaires :

Le membre sera désigné à la majorité simple par le Comité Directeur, lors de la séance du 3 décembre 2016.

La durée du mandat est la même que le Comité Directeur et prend fin avec celui-ci.

Les ligues peuvent adresser au siège de la FFM une liste de candidats à qui elles désirent donner leur investiture.

La candidature doit être exprimée par un courrier exprès du candidat (voir le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org).

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par pli séparé en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat envoie plusieurs candidatures sous un seul pli, celui-ci doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est postulé.

Le courrier d'investiture de la ligue ne saurait à lui seul suffire.

➤ **Le Comité des Professionnels de la Moto - 1 poste à pourvoir**

En l'absence d'élection d'un membre représentant de sociétés commerciales organisant des loisirs motocyclistes au sein du Comité des Professionnels de la Moto, lors des élections de la FFM qui se sont tenus le 30 septembre dernier, ce poste demeure vacant pour la mandature 2016-2020.

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard le 3 novembre 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Informations complémentaires :

Le membre sera désigné à la majorité simple par le Comité Directeur, lors de la séance du 3 décembre 2016.

La durée du mandat est la même que le Comité Directeur et prend fin avec celui-ci.

Les ligues peuvent adresser au siège de la FFM une liste de candidats à qui elles désirent donner leur investiture.

La candidature doit être exprimée par un courrier exprès du candidat (voir le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org).

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par pli séparé en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat envoie plusieurs candidatures sous un seul pli, celui-ci doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est postulé.

Le courrier d'investiture de la ligue ne saurait à lui seul suffire.